

17ème Tour du Coglais Couesnon Marche de Bretagne

Souvenir Marcel BOUVIER

Dimanche 13 Mai 2018



Vainqueur 2017

Florentin LECAMUS LAMBERT

FEDERALE JUNIORS



Bienvenue à Saint Germain en Coglès

Saint-Germain-en-Coglès (*Sant-Jermen-Gogleiz* en Breton) est une commune française située dans le département d'Ille-et-Vilaine en région Bretagne, peuplée de 2044 habitants. Depuis 2010, la commune est jumelée avec une ville du Portugal : Vila Verde e Barbudo.

Chapelle Saint-Jacques à Marigny : Dernier vestige de la seigneurie de Marigny, la chapelle est dédiée à saint Jacques. Paroissiale jusqu'à la Révolution, elle devient le lieu de sépulture de la famille de Pommereul au XIX^e siècle. Inscrite en tant que monument historique en 1937 et classée en tant que site en 1938, elle garde le souvenir des Harpin, Geffelot et de Pommereul, propriétaires successifs du domaine de Marigny



Ancien manoir de la Carrée : Du XVIII^e jusqu'au début du XX^e siècle, le manoir de la Carrée a appartenu aux du Pontavice de Heussey. Cette famille a donné des personnages tels qu'hommes de lettres, militaires, directeur de haras nationaux, propriétaires terriens. Ce sont les héritiers de Théophile Malo Corret de la Tour d'Auvergne. En 1858, Auguste de Villiers de L'Isle-Adam a rendu visite à son ami et mentor Hyacinthe du Pontavice de Heussey au manoir de la Carrée.

Les bois de Saint-Germain abritent le cimetière particulier de la famille. Le descendant direct du fondateur y a été inhumé en 2009.

Église Saint-Germain-d'Auxerre

Base de la tour et chœur datant du XV^e siècle, corps de l'édifice construit de 1850 à 1853 par Charles Langlois, architecte diocésain.



Le dolmen du Rocher-Jacquaux

Il est classé au titre des monuments historiques depuis 1921

Grange de la Gélinais

Elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 29 août 1988



DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Samedi 12 mai 2018 : Permanence de 16h à 18h au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

Dimanche 13 mai 2018 : Permanence à partir de 7h30 au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

1^{ère} DEMI ETAPE

ST GERMAIN EN COGLES – Le CHATELLIER

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

Contrôle des développements : 8h15

1^{er} départ : 8h30

Réunion des directeurs sportifs : 13h00

Présentation des Equipes : 13h15

2^{ème} DEMI ETAPE

ST GERMAIN EN COGLES – ST GERMAIN EN COGLES

76.100 Kms en ligne + 5 Tours de 8.600 KMS

Soit 119.100 Kms

Contrôle des développements : de 13h45 à 14h10

Départ fictif : 14h15

Départ réel : 14h20

17ème Tour du Coglais - Couesnon Marche de Bretagne

Souvenir Marcel BOUVIER

DIMANCHE 13 MAI 2018

Comité d'organisation

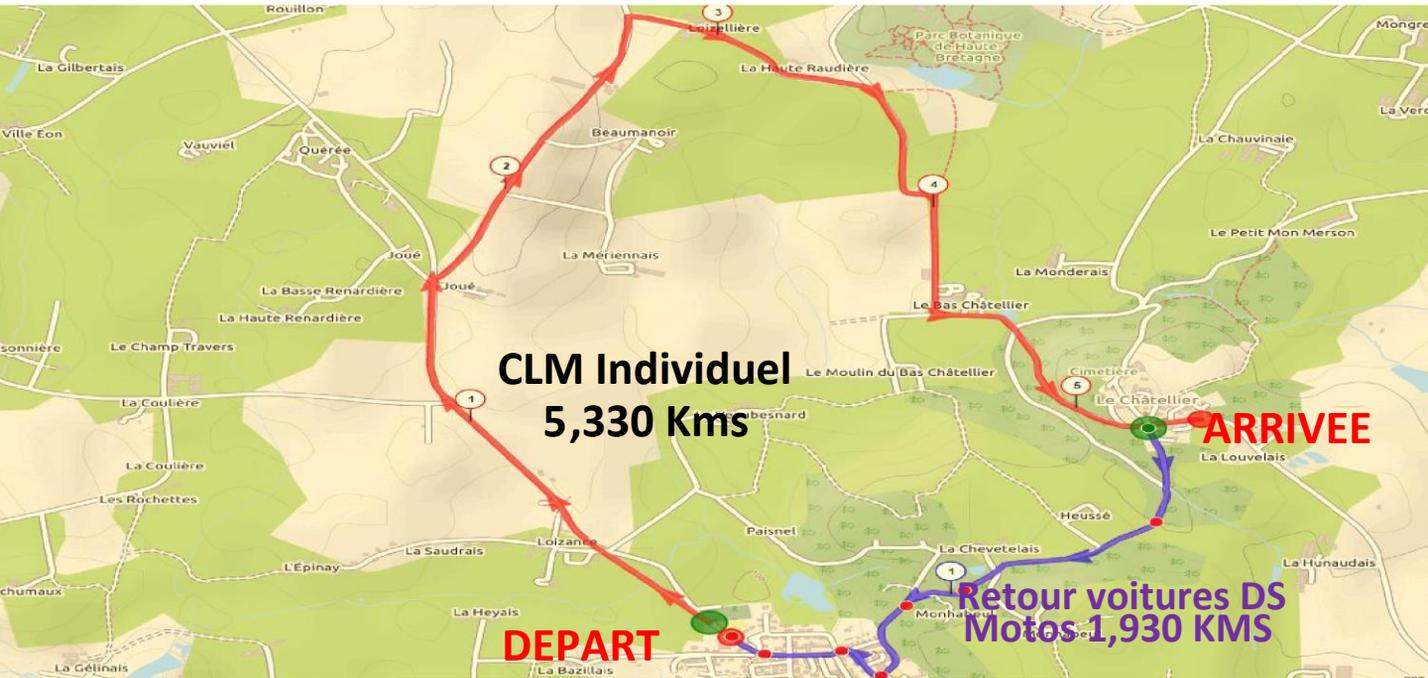
Président d'Honneur : Marc BOUVIER
Direction de l'Epreuve : Albert LARCHER
Direction de l'Organisation : Bertrand BEAUGENDRE
Secrétariat : Yolande GARNIER - Claudine PIETTE
Responsables Sécurité : Marc BOUVIER
Responsable Circuit Arrivée : Marc BOUVIER
Classement Grimpeurs : Ludovic DUCLOYER
Dossards : Yolande GARNIE
Voiture Ouvreuse : Pascal RENAULT - Harmonie Mutuelle
Service Médical : SAS ASUR - Médicalisation d'événements sportifs
Liaison Radio : L'ECHAPPEE ASSISTAN
Ambulances : SAS ASUR - Médicalisation d'événements sportifs
Animateur : Yves GEFREL
Sonorisation podium : PRESTA-SON
Moto - Information : AMS 35 –M2SC
Ardoisier : Didier MALLE
Escorte Motorisée : AMS 35 et M2SC
Voitures Neutres : 2 voitures de L'ECHAPPEE ASSISTANCE
Vidéo Finish : Club Olympique Cycliste Fougerais
Classement Informatique : Jean Louis PIETTE

Corps Arbitral

Présidente de jury : Fanny GOUYA
Arbitre Titulaire : Dominique TREMAUDAN
Arbitre Titulaire : Cyrille LAIGNEL
Juge à l'arrivée : Ludovic DUCLOYER
Chronométrateur : Bernard DENOUAL
Chronométrateur : Cédric DENOUAL
Arbitre Moto : Jérémie COUE

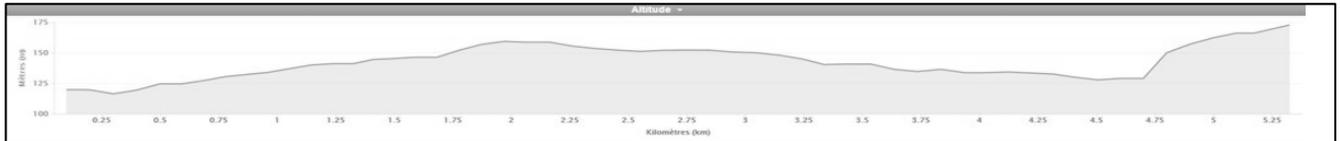
1^{ère} Demi - Etape

Saint Germain en Cogles - Le Chatellier



Altimétrie

CLM Individuel de 5,330 KMS



TOUR DU COGLAIS COUESNON MARCHE DE BRETAGNE - SOUVENIR MARCEL BOUVIER

ST GERMAIN EN COGLES – LE CHATELLIER (Etape 1) CLM 5.330 KMS

Dimanche 13 Mai 2018

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		MOYENNE HORAIRE		
		PARCOURS	A PARCOURS	36 km/h	38 km/h	40 km/h
D17	DEPART/ Route de Montours (face au parking du cimetière)	0	5.330			
D 17	SORTIE SAINT GERMAIN EN COGLES	0.100	5.230			
D17 / D 105	VERS SAINT GEORGES DE RAINTEMBAULT – PARC FLORAL D105	1.500	3.830			
C 6	Vers LE CHATELLIER	2.700	2.630			
C 6	CHATEAU DU PARC FLORAL – LE CHATELLIER	3.400	1.930			
D 219	Vers le CHATELLIER	4.600	0.730			
D 219	Entré LE CHATELLIER	5.000	0.330			
D 219	Tout droit (DERIVATION A DROITE)	5.200	0.130			
D 219	ARRIVEE	5.330	0.00			

2^{ème} Demi - Etape

Saint Germain en Cogles – Saint Germain en Coglès

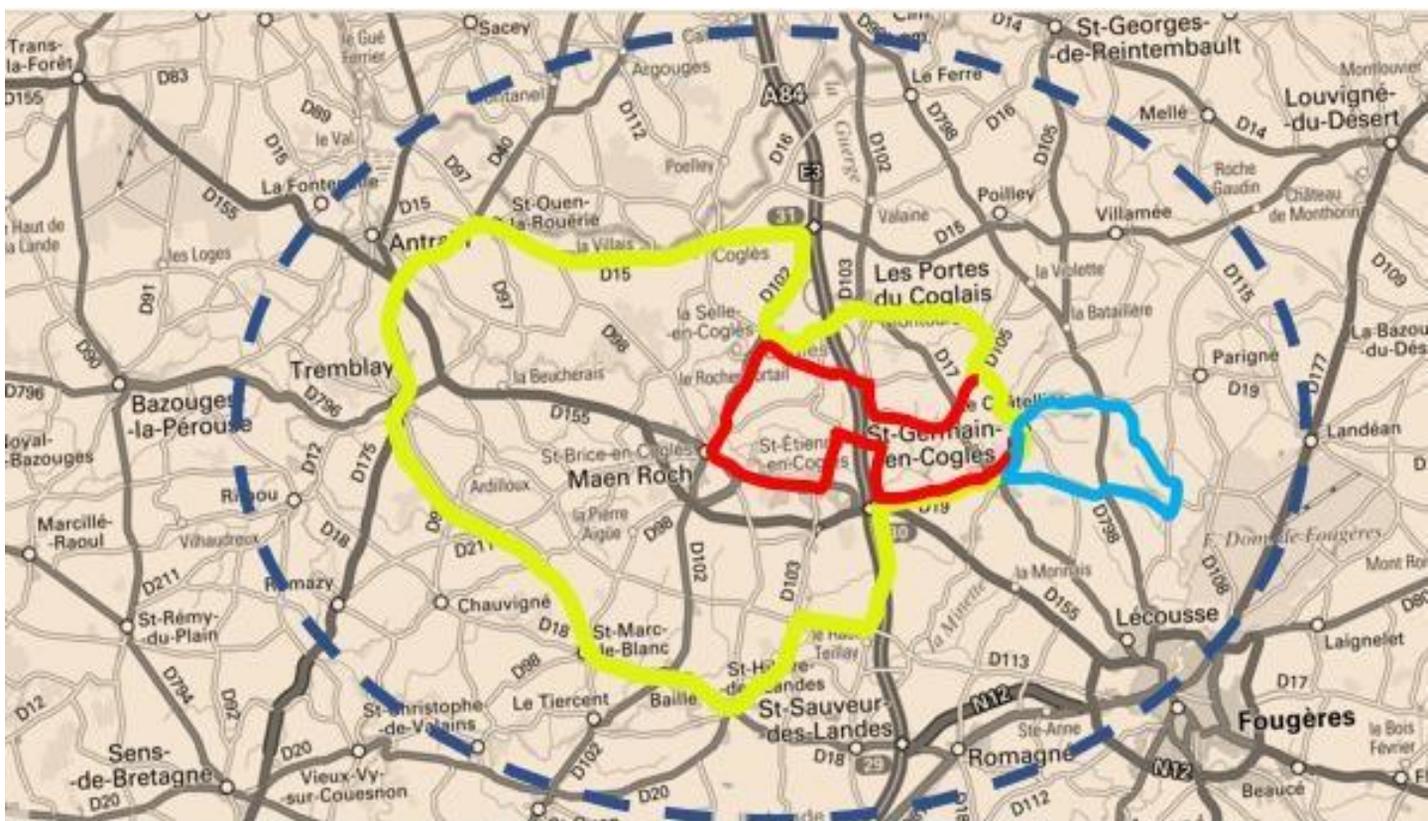
76.100 Kms en ligne + 5 tours de 8,600 Kms

1^{ère} boucle 49,700 kms

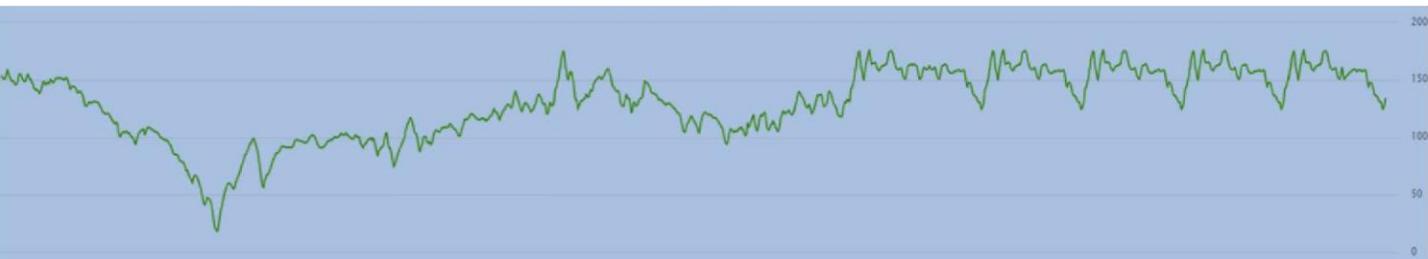
2^{ème} Boucle : 26,400 kms

Circuit : 5 tours de 8,600 kms soit 43 kms

TOTAL : 119,100 KMS

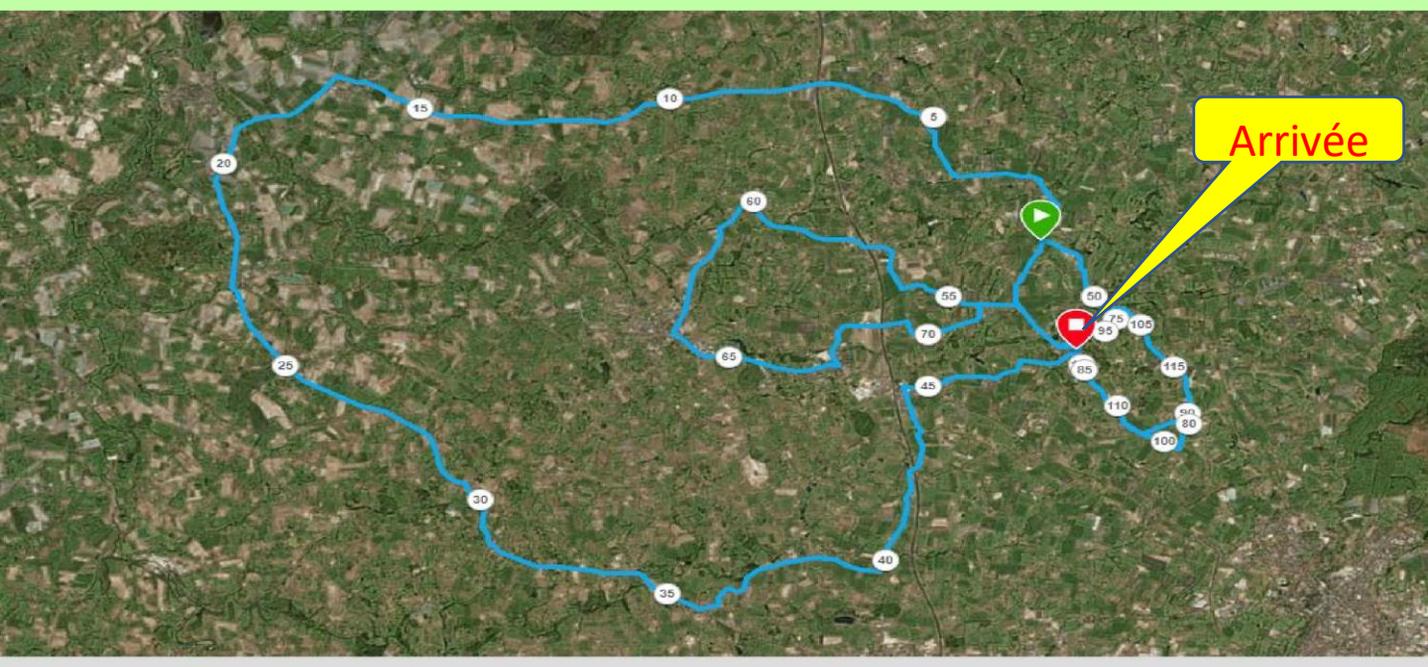


Altimétrie



TOUR DU COGLAIS COUESNON MARCHE DE BRETAGNE - SOUVENIR MARCEL BOUVIER
ST GERMAIN EN COGLES - ST GERMAIN EN COGLES (Etape 2)
Dimanche 13 Mai 2018

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		MOYENNE HORAIRE		
		PARCOURS	A PARCOURIR	36 km/h	38 km/h	40 km/h
D17	Rassemblement et contrôle Départ : 13 H 15 Appel des coureurs : 14 H 00 Cérémonie protocolaire et départ en groupe : 14 H 15 Rassemblement : Face au cimetière à St Germain en Coglès. Parcours en ligne : 76,1 kms 5 tours de circuit de 8,6 kms : 43 kms Kilométrage total : 119,1 kms DEPART FICTIF : Route de Montours, Sortie ST GERMAIN EN COGLES, à droite vers D105 St Georges Soit 2,1 kms de parcours neutralisé					
D105	DEPART REEL : Tout droit au carrefour avec Beaumont	0	119,1	14 h 20	14 h 20	14 h 20
	Passage rétréci entre 2 maisons	4,4	114,7	14 h 27	14 h 26	14 h 26
C9	Entrée MONTOURS	4,8	114,3	14 h 28	14 h 27	14 h 27
D17	Sortie MONTOURS	5,6	113,5	14 h 29	14 h 28	14 h 28
D15	Entrée COGLES	10,5	108,6	14 h 37	14 h 36	14 h 35
D15	Sortie COGLES	11,2	107,9	14 h 38	14 h 37	14 h 36
D15	Entrée ST OUEN LA ROUERIE	16,2	102,9	14 h 47	14 h 45	14 h 44
D15	Sortie ST OUEN LA ROUERIE, à gauche vers ANTRAIN D296	17,5	101,6	14 h 49	14 h 47	14 h 46
D296	Meilleur Grimpeur , au feu D175 - D155 tout droit vers TREMBLAY	20,4	98,7	14 h 54	14 h 52	14 h 50
D175	Entrée TREMBLAY	22,9	96,2	14 h 58	14 h 56	14 h 54
C4	Entrée ST MARC LE BLANC, suivre BAILLE D18	31,6	87,5	15 h 12	15 h 09	15 h 07
D18	Sortie ST MARC LE BLANC	32,7	86,4	15 h 14	15 h 11	15 h 09
D18	Entrée BAILLE	34,2	84,9	15 h 17	15 h 14	15 h 11
D18	Sortie BAILLE	34,8	84,3	15 h 18	15 h 14	15 h 12
D18	Entrée ST HILAIRE DES LANDES	36,1	83	15 h 20	15 h 17	15 h 14
D18	Meilleur Grimpeur , Au carrefour D18-D103, tout droit D18 FOUGERES	36,4	82,7	15 h 20	15 h 17	15 h 14
D103	Sortie ST HILAIRE DES LANDES	36,7	82,4	15 h 21	15 h 17	15 h 15
D19	PC Entrée ST GERMAIN EN COGLES, suivre D19	48,8	70,3	15 h 41	15 h 37	15 h 33
D19	Sortie ST GERMAIN EN COGLES, Passage sur la ligne d'arrivée	49,7	69,4	15 h 42	15 h 38	15 h 34
	Entrée LA SELLE EN COGLES	61	58,1	16 h 01	15 h 56	15 h 51
D102	Sortie LA SELLE EN COGLES	61,8	57,3	16 h 03	15 h 57	15 h 52
D102	Entrée ST BRICE EN COGLES	64,7	54,4	16 h 07	16 h 02	15 h 57
C88	Sortie ST BRICE EN COGLES	66,1	53	16 h 10	16 h 04	15 h 59
C85	Entrée ST ETIENNE EN COGLES	67,4	51,7	16 h 12	16 h 06	16 h 01
D103	Sortie ST ETIENNE EN COGLES	68,6	50,5	16 h 14	16 h 08	16 h 02
D19	Entrée ST GERMAIN EN COGLES	75,2	43,9	16 h 25	16 h 18	16 h 12
D19	MG : 1er passage sur la ligne , Sortie ST GERMAIN EN COGLES	76,1	43	16 h 26	16 h 20	16 h 14
	Entrée LE CHATELLIER	77,2	41,9	16 h 28	16 h 21	16 h 15
	Sortie LE CHATELLIER	77,8	41,3	16 h 29	16 h 22	16 h 16
D17	Entrée ST GERMAIN EN COGLES	83,6	35,5	16 h 39	16 h 32	16 h 25
D19	PC 2ème passage sur la ligne	84,7	34,4	16 h 41	16 h 33	16 h 27
D19	MG : 3ème passage sur la ligne	93,3	25,8	16 h 55	16 h 47	16 h 39
D19	PC 4ème passage sur la ligne	101,9	17,2	17 h 09	17 h 00	16 h 52
D19	MG : 5ème passage sur la ligne	110,5	8,6	17 h 24	17 h 14	17 h 05
D19	6ème Passage sur la ligne et ARRIVEE FINALE	119,1	0	17 h 38	17 h 28	17 h 18



Le circuit final



Altimétrie



TOUR DU COGLAIS – SOUVENIR MARCEL BOUVIER

Guide Technique

Article 1 - Règlement :

Le 17^{ème} Tour du Coglais – Souvenir Marcel Bouvier est organisé par l'Amicale Cycliste Couesnon Nord et contrôlé par le Club Olympique Cycliste Fougerais le dimanche 13 mai 2018 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est de classe 1.14, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série juniors engagés individuellement ou par équipe.

Article 3 - Distance :

1^{ère} demi-étape : 5.330 Kms Contre la montre individuel.
2^{ème} demi-étape : 119.1 Kms Epreuve en ligne (1 boucle de 49,7 Kms puis 1 boucle de 26,4 Kms puis 5 tours de 8,6 Kms).

La distance totale de l'épreuve est de : 124,430 kms.

Article 4 - Collège des commissaires :

Le collège est composé des membres suivants :

Président de jury :	Fanny GOUYA	Nationale
Commissaire titulaire 1 :	Dominique TREMAUDAN	National
Commissaire titulaire 2 :	Cyrille LAIGNEL	National
Juge à l'arrivée :	Ludovic DUCLOYER	National
Chronométrateur :		
Commissaire Moto :	Jérémie COUE	National

Le président du jury des commissaires et les deux commissaires titulaires prononcent les sanctions après consultations des autres membres du collège des commissaires.

Article 5 - Permanence :

La permanence se tiendra à la **Salle des Services Techniques**, route de Montours à Saint Germain en Coglès. Elle sera ouverte le samedi 12 mai 2018 de 16h à 18h et le dimanche 13 mai 2018 à partir de 7h30.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera au même endroit pendant les heures de permanences.

La réunion technique de la Direction de Course, avec les Arbitres et les Directeurs Sportifs, se tiendra à la **Salle des Services Techniques à 13 heures**.

Article 6 - Contre la montre individuel :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos, du matériel et de développement ainsi que pour la signature 10 minutes avant l'heure de leur départ (les arbitres seront présents à partir de 7h45).

Le développement est de **7m93 maxi**.

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve. Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet.

Le premier coureur s'élancera à 8h30.

Le chronométrage sera effectué manuellement par les chronométrateurs présents.

Chaque concurrent sera précédé d'un motard AMS 35 ou M2SC 53 qui lui ouvrira la route sachant que le parcours sera entièrement fermé à la circulation.

Article 7 - Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets (**7m93 maxi**) entre 13h45 et 14h10.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel (à la sortie de Saint Germain en Coglès au lieu dit Beaumenoir (Carrefour D105/C6).

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course est celui défini par le règlement FFC.

Article 8 - Dépannage :

Deux véhicules équipés de « Echappée assistance », avec mécaniciens à bord, assureront le dépannage neutre.

Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement général individuel au temps.

Article 9 - Véhicules suiveurs :

Tous les monospaces et multiplas sont interdits à l'échelon course. Ils devront se tenir à la dernière place des véhicules techniques.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs. Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour sera : 157.5750

L'Echappée Assistance mettra à disposition des postes radio à partir de 12h sur le parking de la permanence. Ils devront être ramenés au même endroit à l'issue de l'épreuve.

Article 11 - Parcours :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométreur peut décider :

1- De modifier le parcours.

2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.

3-D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.

4-De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 - Obstacles sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurités des associations AMS 35 et M2SC 53 , à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 13 - Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « Km 50 » et interdit dans les 2 derniers tours du circuit final.

Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place avant la ligne d'arrivée sur le circuit (point de passage à chaque fin de boucle). Cette zone de ravitaillement sera précédée d'une zone de collecte des déchets dite « zone verte ».

Trois possibilités de ravitaillement :

Si peloton groupé : uniquement par les accompagnateurs et à pied.

Si échappée (+10 coureurs) : uniquement accompagnateurs et à pied.

Si échappée (-10 coureurs) : à partir de la voiture du directeur sportif à l'arrière du groupe avec l'accord des commissaires.

Le Président du Jury des commissaires aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 14 - Arrivée :

Un panneau indiquera les 25, 20, 15, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres.

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 150m, 100m, 75m, 50m, 25m).

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Délais :

1^{ère} demi-étape CLM : Le délai sera de 25% du temps du vainqueur du clm. 2^{ème}

demi-étape en ligne : Le délai sera de 10% du temps du vainqueur.

Article 16 - Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC.

Article 17 - Les classements :

L'épreuve comprend quatre classements distincts :

- | | | | |
|---|--|----------------|----------------|
| - | Le classement général individuel au temps | MAILLOT JAUNE | MAILLOT JAUNE |
| - | Le classement du meilleur grimpeur | MAILLOT A POIS | MAILLOT A POIS |
| - | Le classement du meilleur animateur | MAILLOT VERT | MAILLOT VERT |
| - | Le classement du meilleur Juniors 1 ^{ère} année | MAILLOT BLANC | MAILLOT BLANC |

Article 18 - Le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps, Maillot jaune parrainé par **Coglais Marche de Bretagne**, s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après-midi.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrée lors des étapes contre les montres individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 19 - Le classement meilleur grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur, Maillot à pois parrainé par **l'Amicale Cycliste Coglais Nord**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des cinq classements mis en place sur le parcours :

- Km 20,4 : Côte de la Carré à Antrain
- Km 36,4 : Côte de Saint Hilaire des Landes
- Km 76,1 : Côte de la grotte à Saint Germain en Coglès
- Km 93,5 : Côte de la grotte à Saint Germain en Coglès
- Km 110,8 : Côte de la grotte à Saint Germain en Coglès

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur grimpeur, c'est le nombre de 1^{ères} places puis le cas échéant la place au classement général individuel final de l'épreuve qui départagera les ex-æquo. Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 20 - Le classement meilleur animateur :

Le classement meilleur animateur, Maillot vert parrainé par **Coglais Marche de Bretagne**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des trois classements mis en place sur le parcours :

- Km 49,7 : 1^{er} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Coglès
- Km 84,7 : 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Coglès
- Km 101,9 : 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à Saint Germain en Coglès

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur animateur, c'est le nombre de 1^{ères} places puis le cas échéant la place au classement général individuel final de l'épreuve qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur animateur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 21 - Le classement meilleur Juniors 1^{ère} année :

Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année, Maillot blanc parrainé par **Coglais Marche de Bretagne**, est réservé aux coureurs né en 2001 et s'obtient par l'addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après-midi des coureurs concernés.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrée lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 22 - Protocole :

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet sur la ligne d'arrivée au Chatelier.

Seront conviés à l'arrivée du contre la montre pour la remise des fleurs et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Le vainqueur du contre la montre qui recevra le Maillot Jaune
- Le second qui recevra le Maillot à Pois
- Le troisième qui recevra le Maillot Vert
- Le premier Juniors 1^{ère} année qui recevra le Maillot Blanc

Seront conviés, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le vainqueur du classement de meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement de meilleur animateur
- Le premier Juniors 1^{ère} année du classement général individuel au temps
- Les trois premiers du classement général individuel au temps

Article 23 - Réclamations :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.

30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

Article 24 - Contrôle Antidopage :

Le contrôle antidopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin au local prévu à cette effet derrière le podium d'arrivée.

Article 25 - Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes

LES PALMARES DEPUIS LA CREATION

2001

- 1^{er} CADET Antoine ACC Marigny
- 2^{ème} PELE Alexandre VC MORTAIN
- 3^{ème} GERARD Armand VC DINANNAIS

2002

- 1^{er} GERARD Arnaud CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUERNION Gaëtan CC MONCONTOUR
- 3^{ème} CHEVAL Sylvain CC MONCONTOUR

2003

- 1^{er} GAUDIN Damien BEAUPREAU VS
- 2^{ème} DAVID J CC MONCONTOUR
- 3^{ème} HARDY Maxime SD 61

2004

- 1^{er} HARDY Maxime CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUYOT Yann VELOCE VANNETAIS
- 3^{ème} BOIORIEUX Gaël CC MONCONTOUR

2005

- 1^{er} CAVENET Neill COMITE 209
- 2^{ème} ROGER L COMITE 29
- 3^{ème} LE YONDRE OC LOCMINE

2006

- 1^{er} FONSECA Armindo COMITE 35
- 2^{ème} MAILLET Josselin VSP LA CHATAIGNERAIS
- 3^{ème} HARDY Romain COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2007

- 1^{er} TAILLEFER Florian LIVAROT
- 2^{ème} LAVILLE R COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} TOCQUE N COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2008

- 1^{er} GOUGEON Quentin CD MAYENNE
- 2^{ème} CLOAREC M UC BRIOCHINE
- 3^{ème} LUCIENNE V VSP LAMBALLE

2009

- 1^{er} KRAINER Taruà UC BRIOCHINE
- 2^{ème} COLLIN Antoine ECP DINAN
- 3^{ème} TIMEN Damien AC LANESTER

2010

- 1^{er} MARTIN Guillaume VCH
- 2^{ème} LEGAL J LANGUIDIC
- 3^{ème} NINA A LANESTER

2011

- 1^{er} LEDANOIS Kévin UC NANTES
- 2^{ème} GROUHAULT Pierre VC SAINT HILAIRE
- 3^{ème} TASSEL R UC BRIOCHINE

2012

- 1^{er} GUILCHER Axel UC NATES ATLANTIQUE
- 2^{ème} ROLLAND L UC BRIOCHINE
- 3^{ème} GUERIN C VC SAINT HILAIRE

2013

- 1^{er} LATOUCHE Norman COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 2^{ème} BENOIST A COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} RICHEUX F COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2014

L' édition n'à pas eu lieu

2015

- 1^{er} FOURNIER Quentin ANGERS CYCLISME
- 2^{ème} GUEGAN Maël AS BREVINOIS
- 3^{ème} LEPINGLARD Nathan CHÂTEAU D OLNNE

2016

- 1^{er} TURGIS Tanguis US METRO PARIS
- 2^{ème} LECAMIUS LAMBERT Florentin CD35
- 3^{ème} MARIAULT Axel UC NATES ATLANTIQUE

2017

- 1^{er} LECAMIUS LAMBERT Florentin CD35
- 2^{ème} DEVANNE Antoine CR POUZAUGE
- 3^{ème} MAERTENS Gautier UC BRIOCHINE

2018

- 1^{er}
- 2^{ème}
- 3^{ème}

La prochaine édition aura lieu le Dimanche 12 Mai 2019

DIMANCHE 13 MAI 2018

**17ème Tour du Coglais
Couesnon Marche de Bretagne**

RESTAURATION

Réservation avant le 5 MAI 2018

RESERVATION DES REPAS

Nom de l'équipe :

Nombre de repas : x **12.00 €** Total : €

Chèque à l'ordre : **AMCN**

Toute réservation sans chèque ne sera pas prise en compte

Renvoyer le coupon à l'adresse ci-dessous ou par mail à :
larcher.albert@orange.fr

Mr Albert LARCHER

19 Allée de la Chauvière

35133 SAINT GERMAIN EN COGLES

Tel : 06-70-79-68-54

SERVICE MEDICAL

CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES - HOTEL DIEU

133 Rue de la Forêt - BP 10561 - 35305 FOUGERES

CEDEX TEL : 02-99-17-70-00

RETOUR EN IMAGES



Quentin FOURNIER - 2015



Tanguy TURGIS - 2016



Florentin LECAMUS LAMBERT - 2017



**La prochaine édition aura lieu le
Dimanche 12 Mai 2019**